AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

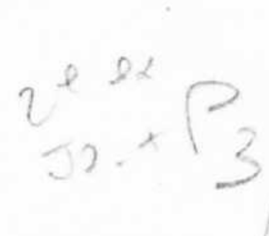
BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES

CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES - VIENNE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

13, ROUTE DE LA FORET - BIARD - 86000 POITIERS - TEL (49) 58.39.02





Charente - Maritime

BULLETIN N°3 du 12 Mai 1982

MALADIES DU FEUILLAGE ET DES EPIS

La remontée des températures accélére le développement de la ROUILLE BRUNE. De même, une recrudescence de l'OIDIUM est à craindre en zones sensibles (groies)ou sur variétés peu résistantes. Des attaques de ROUILLE JAUNE ont été possibles au cours de la première semaine de Mai, et seront visibles vers le 15-20 Mai.

En conséquence, la protection contre ces maladies doit être soigneusement assurée avec les produits les plus efficaces, compte tenu de l'importance des risques (voir note d'information BLE PLUS n°5). La rémanence des meilleurs produits (VIGIL, CORBEL) ne dépassant guère trois semaines, le renouvellement de la protection devra être réalisé si nécessaire (1er traitement très précoce, floraison prolongée) sur les parcelles les plus menacées.

Par contre, les conditions climatiques restent peu favorables à un développement important des septorioses : le recours à des produits très efficaces n'apparaît pas indispensable, mais une protection minimale est conseillée.

PUCERONS DE L'EPI

Il est à craindre que de nombreuses zones connaissent des infestations analogues à celles de 1975 et 1977. Observez vos parcelles : dès qu'un épi sur deux est infesté, le traitement est conseillé. Les traitements les plus rentables sont ceux réalisés entre l'épiaison et la pleine floraison. N'utiliser que les produits autorisés, non dangereux pour les abeilles.

N.B. : Les fongicides à base de captafol étant incompatibles avec les huiles, nous vous avions mis en garde contre les mélanges avec le bromophos, insecticide en formulations huileuses (émulsions). La firme SOVILO qui commercialise le bromophos garantit qu'un tel mélange ne présente pas de risques.

Imprimé à la Station le 12 Mai 1982

Précédente Note : N° 2 du 7.4.82

P3

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : R. GUILLEMENET - Inscription à la C.P.P.A.P. N° 1651 AD